

## ABONNEMENT

**Saumur**  
Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

## Poste

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 JUILLET

## INFORMATIONS

Nous voilà tranquilles pendant trois mois environ. Tant que le Palais-Bourbon et le Luxembourg seront inhabités, nous sommes sûrs qu'il ne s'y commettra pas de bêtises, et c'est déjà une grande consolation.

Cette session, qui a cependant été longue, puisqu'elle a duré du 17 mai au 13 juillet, restera dans l'histoire parlementaire comme une des plus vides, des plus nulles, des moins fructueuses.

S'ils se promènent dans leur région et s'ils demandent l'avis de leurs électeurs, les députés doivent en entendre de dures !

Qu'ont-ils fait, en effet ? Quelle loi utile ont-ils votée ? Quelle besogne ont-ils menée à bien ? On le cherche vainement, et il ne peut en être autrement, car ils n'ont rien fait.

Ils laissent un ordre du jour qui comprend soixante-quinze numéros, et à la rentrée il leur faudra tout abandonner pour étudier le budget.

Pendant quinze jours nous avons assisté à des joutes d'éloquence sur le renouvellement du privilège de la Banque de France. Une discussion générale, qui paraissait interminable, s'est engagée sur cette question, et quand ce premier débat a été clos, la Chambre est partie sans même avoir pu étudier l'article premier !

Si, plus tard, on se décide à passer en fait à la discussion des articles, une nouvelle discussion aussi longue que l'ancienne ne pourra manquer de surgir. Quinze nouveaux jours seront ainsi perdus, et au prix que nous coûte un député, on sait ce que ça vaut, quinze jours !

Toute cette malheureuse affaire de la politique coloniale, ces désastres du Tonkin, et cette guerre au Dahomey, n'ont pu être élucidés avant la clôture. Aucun éclaircissement n'a été apporté sur le guet-apens de Bac-Lé. Aucun nouveau crédit n'a été voté, et on se demande si nos troupes coloniales ne seront pas exposées, pendant ces trois mois, à se voir un beau matin jetées à la côte, sans garder l'espoir de voir arriver des renforts.

On a renversé Cavaignac, qui était un ministre de la marine déplorable, et on l'a remplacé par Burdeau, qui, en fait de navires, ne connaît que l'Eros, le yacht superbe de Rothschild !

Dès son arrivée dans ce ministère de la rue Royale, qui est si près de l'hôtel de la rue Saint-Florentin, Burdeau a annoncé qu'il voulait faire des réformes, et il s'est bien gardé de dire lesquelles.

Quelles réformes, en effet, pourrait bien entreprendre ce zélé admirateur de la féodalité financière ? Il démolira aujourd'hui ce qu'il aura installé la veille, et se montrera ainsi le digne fruit de ce régime parlementaire qui l'a formé.

En somme, cette nomination, c'est le seul travail qu'ait accompli la Chambre.

Vrai, il eût été préférable qu'il n'y eût pas de session !

D'après les dernières nouvelles, l'entente commerciale entre la France et la Suisse serait près d'être réalisée. Il n'y a plus de difficulté qu'au sujet de la forme sous laquelle la convention commerciale sera appliquée.

## EXCITATIONS SÉDITIEUSES

Après la rentrée des troupes revenant de la revue, il y a eu à Saint-Denis une cérémonie soi-disant patriotique, et les officiers du 453<sup>e</sup> de ligne y ont été convoqués et s'y sont rendus.

Là, le maire, « s'aidant seulement de quelques notes », ainsi qu'il l'a fait savoir, s'est abandonné au génie de l'improvisation, et son discours a porté principalement sur les avantages et la nécessité de la révolution sociale, et sur le concours que l'armée pourrait y apporter, et en guise de péroraison il a crié : « Vive la révolution sociale ! »

Les officiers, voyant la tournure que prenait cette éloquence municipale, s'étaient déjà retirés. Le gouvernement tolérera-t-il ces extravagances et ces excitations séditieuses ? Nous le verrons.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

Dix sièges épiscopaux sont à pourvoir en France : les archevêchés de Bourges et de Cambrai ; les évêchés de La Rochelle, Angers, Quimper, Amiens, Beauvais, la Guadeloupe et les deux évêchés dont les titulaires occupent les archevêchés de Bourges et de Cambrai.

Le *Matin* dit que l'archiprêtre de Mondidier est très recommandé par un sénateur libre-penseur.

L'archiprêtre de Lesparre est recommandé par M<sup>r</sup> Lecot, archevêque de Bordeaux, ainsi que M. l'abbé Dubois, curé de Saint-Etienne, à Beauvais.

Nous avons annoncé que M. l'abbé Méric sera probablement nommé évêque d'Angers.

Un autre ancien professeur de Sorbonne, M. l'abbé Blampignon, est mis sur les rangs pour un évêché vacant.

M<sup>r</sup> Mourey, auditeur de rote, irait à Cambrai.

M<sup>r</sup> Puzet, évêque de la Réunion, rentrerait en France.

Enfin, M<sup>r</sup> Larue compte beaucoup sur l'archevêché de Bourges.

## Les prêtres se défendent.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné à 100 francs d'amende, 500 francs de dommages-intérêts, à l'insertion du jugement, le journal radical le *Réveil du Nord*, qui avait odieusement diffamé le curé d'une paroisse voisine de Lille.

Un jugement analogue a été renvoyé à huitaine sur une plainte en diffamation contre le *Journal d'Armentières* par le curé d'Houplines.

## ÉPILOGUE DE L'AFFAIRE REYMOND

L'affaire Raymond vient d'avoir un épilogue inattendu. Le ministre plénipotentiaire de Haïti, M. Box, s'est ému d'une phrase prononcée par M. Cruppi au cours de son réquisitoire.

La phrase qui a froissé la susceptibilité de M. Box est la suivante : « Votre acte est sauvage, nègre, haïtien ».

Le ministre de Haïti a vu dans ces quelques mots un outrage à la nationalité dont il est le représentant et il a écrit hier matin à ce sujet à M. Ribot, ministre des affaires étrangères.

Le ministre plénipotentiaire de Haïti a fait les déclarations suivantes à un de nos confrères :

« Je ne pouvais laisser passer, nous a-t-il dit, sans protester, des propos que je considère comme injurieux pour les Haïtiens. C'est pourquoi j'ai décidé de demander des excuses au ministre des affaires étrangères. M. Cruppi, en tant que fonctionnaire de l'État, a insulté gratuitement mes nationaux. Et c'est d'autant plus à tort que M<sup>me</sup> Reymond est d'origine française. Elle a quitté Haïti à l'âge de 6 ans. Ce n'est donc pas dans notre pays qu'elle a pu avoir sous les yeux des exemples de sauvagerie ».

M. Ribot a saisi de cette note le ministre de la justice duquel relève M. l'avocat général Cruppi, et qui a seul qualité pour donner à cette affaire les suites qu'elle comporte.

## LA COMMUNION OBLIGATOIRE

Tandis qu'à Reims on récompense les enfants qui ne font point leur première communion, dans les Deux-Sèvres on condamne le curé qui refuse de donner la communion à des enfants qui n'ont point été jugés suffisamment préparés à ce grand acte de la vie religieuse.

L'*Autorité* raconte, en effet, un fait qui paraît incroyable, tant les circonstances en sont brutales et étonnantes.

Le curé des Aubiers aurait été poursuivi devant le tribunal civil et condamné à 250 fr. de dommages-intérêts envers les familles de deux fillettes qu'il n'avait pas admises à communier et cela sans enquête !

Si cette condamnation avait réellement été prononcée pour le refus dont parle notre excellent confrère, ce serait un monstrueux empiètement du pouvoir civil sur le pouvoir religieux.

Si un curé juge, en effet, qu'un enfant n'a point l'instruction et les dispositions requises pour s'approcher de la table sainte, aucun pouvoir ne peut imposer à sa conscience sacerdotale la communion obligatoire.

Jamais ce mot « obligatoire » n'a été tant à la mode, depuis qu'on prétend avoir inauguré le régime de la liberté ! Mais nos républicains apprendraient à leurs dépens combien il est difficile d'imposer l'obligation dans le domaine de la conscience.

Est-il vrai, comme le raconte notre confrère, que deux élèves de l'école laïque des filles des Aubiers, non admises à la première communion, auraient été conduites à la sainte table par l'institutrice adjointe, en dépit des efforts et des remontrances du curé, obéissant, disait-elle, à des ordres ?

Nous n'osons croire, jusqu'à plus ample informé, à un fait aussi révoltant que celui de pousser des enfants à commettre publiquement et délibérément un sacrilège.

Et quel tribunal en France aurait osé condamner le curé qui refuserait la communion en de telles conditions ? E. R.

## LE CHOLÉRA

*Saint-Ouen*, 18 juillet. — Cet après-midi, on enterre le nommé Bompard, âgé de 38 ans, demeurant cité Coffren, enlevé la nuit dernière, en deux heures, par une attaque de choléra nostras.

Les cas de diarrhée cholériforme sont toujours très nombreux.

Dimanche matin, on a constaté, à Saint-Denis, le décès de M<sup>me</sup> Bonnet, âgée de 75 ans, qui, prise de coliques samedi matin, s'était alitée dans la journée. Sa petite-fille, qui la soignait, est morte quelques heures après elle. Quatre personnes, atteintes également du choléra, ont été admises à l'hôpital et y sont en traitement.

Des mesures énergiques sont prises par la municipalité et par les commissaires de police, pour enrayer les progrès de l'épidémie.

*En Russie*. — Les nouvelles de Moscou confirment l'apparition du choléra dans cette ville.

Pendant deux jours, 59 personnes sont mortes, parmi lesquelles 42 soldats.

## Le culte laïque

Il appartenait à certains groupes républicains, servants convaincus de la libre-pensée, de donner au pays le spectacle écœurant de la parodie des cérémonies du culte catholique.

Après les baptêmes laïques célébrés à Saint-Ouen, après les mariages en musique de Passy et autres mairies, voici que Reims inaugure les « premières communions » laïques !

Le cirque avait été heureusement choisi pour cette profanation d'une des plus touchantes cérémonies de la religion chrétienne.

Le chef de cabinet du sous-préfet de Reims honorait, de sa présence, cette grotesque et odieuse parade. Il est vrai que, quelques semaines avant, les autorités civiles administratives brillèrent par leur absence au service religieux célébré à la Cathédrale pour les victimes de la dernière guerre, sous les auspices du Comité de la Croix Rouge présidé par le maréchal de Mac-Mahon, ancien Président de la République Française !

C'est une étrange façon pour les fonctionnaires, surtout pour ceux qui représentent le gouvernement, de comprendre les devoirs du patriotisme. Les soldats tombés sur les champs de bataille au cri de : Vive la France ! avaient une autre compréhension de ce patriotisme.

Les habitants de Reims ont dû, quelque soit leur opinion politique, faire à ce sujet de singulières réflexions. Ils y auront été aidés par un organe « républicain progressiste » le plus important de la région qui flétrit énergiquement la triste exploitation dont l'âme des jeunes enfants devient l'objet.

« Profiter de l'ignorance ou de la misère de quelques-uns, déclare l'*Indépendant Rémois*,

pour les embrigader autour d'une négation, sous une formule menteuse, pour l'appât d'une récompense pécuniaire, c'est violenter leur liberté; c'est exploiter, en la profanant, la plus noble formule de la tolérance philosophique et religieuse. »

Notre excellent confrère, M. Auguste Roussel, écrivait avant-hier, avec raison : « N'est-on pas fondé à dire que ces politiciens sont des sectaires, pour qui l'impiété a plus d'attrait que le patriotisme ? »

Les anciens disaient : « *Puero de betur reverentia* », à plus forte raison tout homme respectueux de la liberté de conscience doit-il témoigner à ce qu'il y a de plus délicat, de plus noble, de plus saint dans l'âme de l'enfant, le respect jusqu'à la vénération. Jouer avec l'âme de l'enfant, c'est commettre le plus lâche des attentats.

## A SAINT-GERVAIS

On pourra se faire une idée des difficultés que présentera le travail quand on saura que le sinistre s'étend sur une étendue de plus de 10 kilomètres totalement dévastés.

Un témoin oculaire, M. Lemoinier, de Lille, qui habitait le premier étage dans la partie du bâtiment ancien emporté, nous raconte que, réveillé par le bruit, il alluma une bougie lorsque la poussée de l'air ouvrit brusquement sa porte et éteignit la lumière.

Immédiatement le plancher fut soulevé par le passage du torrent. Le lit, les tables, les chaises, l'armoire glissèrent à l'extrémité de la chambre vers la porte. Pendant longtemps, M. Lemoinier se tint sur un plan incliné touchant le plafond de la pièce, criant au secours et s'informant par ses cris si sa mère et la femme de chambre qui occupaient les pièces voisines étaient en vie.

Au jour seulement, après une heure et demie d'attente, il put avec prudence s'aventurer sur les décombres pour voir par la porte ce qu'étaient devenus les autres bâtiments. Plus rien que la petite aile au bâtiment en face. Les cinq corps de construction avaient été entièrement balayés et avaient disparu, couchés dans la boue dont l'épaisseur variait entre deux et six mètres suivant les endroits.

Enfin des sauveteurs firent un pont avec des échelles placées sur la vase et purent venir tirer de cette situation M. et Mme Lemoinier et leur domestique.

Il est difficile de dire d'une manière positive si des événements semblables sont à redouter, comme le bruit en a couru; mais on peut prévoir avec certitude que des éboulements de terrain se produiront avant peu dans la gorge de Bionnassay à Bionnay.

A sa base, la berge a été fortement érodée, elle surplombe en plusieurs endroits.

A la partie supérieure de la gorge, on voit

dans le sol une profonde fissure ne laissant aucun doute sur le sort réservé. Il est donc probable, qu'à brève échéance à la suite des pluies persistantes, une partie du revêtement de la glacière et des sapins du bord de la gorge glisseront dans le lit du torrent.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

### \* LES TRAMWAYS SAUMUROIS

On écrit de Montsoreau, le 17 juillet, au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Par décision du Conseil d'Etat, en date du 13 de ce mois, la requête formée par MM. Monprofit et Marchand contre l'arrêté du ministre des travaux publics qui avait déclaré M. Monprofit déchu de la concession du réseau de tramways de la ville de Saumur et de sa banlieue, a été rejetée.

« Cette affaire était pendante depuis le mois de septembre 1888.

« Nos bien sincères remerciements à l'honorable M. Berger, député de Maine-et-Loire, qui, toujours dévoué aux intérêts des populations qu'il représente, a bien voulu s'occuper de cette question, si intéressante pour Saumur et un certain nombre de communes voisines.

« Par suite de la décision du Conseil d'Etat, l'administration des Travaux publics retrouve donc aujourd'hui toute sa liberté d'action.

« Très prochainement sans doute, la construction des tramways de Saumur à Fontevault sera mise en adjudication. Rien, désormais, ne s'oppose à cette mesure.

« Si l'on en croit les on-dit, les concurrents, pour cette adjudication, ne manqueraient pas. On parle, entre autres, d'un riche habitant des environs de Saumur, d'un capitaliste de l'Orléanais, et d'une importante Société de tramways, qui a déjà eu des entreprises dans un département voisin.

« Il est question également de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans. Mais ce n'est là qu'un simple bruit, qui pourrait cependant s'expliquer par l'intérêt que la Compagnie trouverait dans la possession de ces tramways.

« Si, en effet, ceux-ci passaient en d'autres mains que les siennes, il y aurait peut-être lieu de prévoir une active concurrence de transports de marchandises et de voyageurs au détriment du chemin de fer de Tours à Saumur, et surtout que, selon toute probabilité, le tramway de Saumur à Montsoreau sera prolongé plus tard jusqu'à Chinon ou la Roche-Clermault, se reliant avec toutes les grandes voies du centre.

« Quoi qu'il en soit, et quel que puisse être l'adjudicataire, les populations de nos contrées

accueillent avec un vif sentiment de satisfaction la phase nouvelle dans laquelle l'affaire vient d'entrer. Elles peuvent enfin espérer que, dans le plus court délai possible, on leur fournira, par l'établissement du tramway, un moyen de développement commercial et de prospérité qu'elles attendent depuis si longtemps. N'oublions pas que le décret de concession de la voie date de 1883 !...

« Voilà ce qui peut s'appeler un tramway marchant à petite vitesse !... Espérons que maintenant la grande vitesse va succéder à la petite. »

J. DE C.

### GALACTOPHAGE

Un sieur Bidon (nom prédestiné) a un goût passionné pour le lait; mais, comme il ne travaille qu'à de rares intervalles et se trouve ainsi dans l'impossibilité d'en acheter, il doit s'ingénier pour s'en procurer.

Etudier les allures des laitières était le plus simple. Bidon remarqua que l'une d'elles entrait chaque matin dans le couloir au bas de l'escalier du Grand Cercle et remplissait un bidon. C'était bien son affaire: il se dissimulait aussitôt derrière la porte et s'ingurgitait tout le contenu dudit bidon. Ce commerce durait ainsi depuis quelque temps, quand, hier matin, le garçon du Cercle se mit en embuscade et prit le galactophage en flagrant délit.

La mèche est éteinte: conduit au poste, et interrogé, Bidon aurait répondu qu'il se livrait au lait pour éviter le vin qui produit sur lui de fâcheux effets. M. le commissaire de police ne s'est pas rendu à cette considération et a gardé le Bidon... plein.

### SUICIDE PAR STRANGULATION

Ce matin, vers dix heures, on a fait une lugubre trouvaille à l'entrée de l'île Millocheau, dans un enclos près la boire Quenlin.

Le corps d'une femme se balançait au-dessous d'une branche d'arbre.

Quand on l'approcha, on reconnut aussitôt la nommée Moulière, blanchisseuse, demeurant rue de la Visitation, au lieu dit le Bout-du-Monde.

Tous secours furent reconnus inutiles dès qu'on eut coupé la corde. L'asphyxie était complète.

Jusqu'ici on ne connaît pas les motifs qui ont poussé cette femme à mettre fin à ses jours. Elle était mariée, n'avait pas d'enfants, et jouissait d'une petite aisance.

### Etat civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCE

Le 18 juillet. — Marcelle-Georgina Cassius, rue du Portail-Louis.

#### DÉCÈS

Le 17 juillet. — Jean Cerclais, sans profession 74 ans (veuf), rue de l'Abattoir.

### Musique des Écoles communales

Dimanche prochain, 27 juillet, à 8 h. 1/2 du soir, la musique des Écoles communales exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

1. *Le Touriste*, pas redoublé... TILLARD.
2. *L'Orpheline*, valse... BARY.
3. *Béatrice*, fantaisie... BELLARD.
4. *La Vierge de Domrémy*, fantaisie... BONJEAN.
5. *Caline*, mazurka... PETIT.

### LA COMPAGNIE D'ORLÉANS

Une excellente mesure vient d'être prise par la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, toujours soucieuse de donner aux voyageurs toutes les facilités possibles.

Par suite d'une heureuse disposition des voies, les trains seront formés dans sa gare de Paris, une heure au moins avant le départ, ce qui permettra aux voyageurs de grands parcours de pouvoir choisir leurs places et de se caser à leur gré, sans bousculade.

En outre, les voyageurs de banlieue, munis de billets, pourront pénétrer sur le quai de départ par une porte donnant directement de la cour dans les salles d'attente, sans être astreints à passer par la salle de distribution des billets et par le passage qui conduit de la salle du pesage des bagages sur le quai.

VIHIERS. — *Tentative de meurtre*. — Vendredi soir, vers 9 heures, le sieur Victor Jaban, marchand de nouveautés à Vihiers, a tiré deux coups de revolver sur son beau-frère, le sieur Auguste Turtais, chapelier, qui a été atteint légèrement à la cuisse.

Ce drame est dû à des questions d'intérêt entre famille et à des ennuis dont le sieur Turtais serait, dit-on, l'instigateur.

L'auteur de l'attentat s'est immédiatement constitué prisonnier à la gendarmerie de Vihiers.

CLÉRÉ. — *Suicide*. — Samedi matin, le sieur Lundi, journalier, s'est suicidé en absorbant un litre d'absinthe.

Malgré les soins qui lui ont été prodigués, le malheureux a succombé au bout de quelques heures.

Le médecin de Nueil, M. Gigon, n'a pu constater la mort.

Ce suicide est dû, paraît-il, à la crainte qu'avait le sieur Lundi d'être arrêté d'ici peu sous l'inculpation d'homicide par imprudence, ayant, il y a quelques jours, frappé un homme d'un coup de pelle à la tête, et qui est mort peu de jours après.

CHOLET. — *Élections municipales*. — Voici le résultat des élections qui ont eu lieu dimanche pour le remplacement du Conseil municipal.

## LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

### II

Tout-à-coup, un bruit sourd et lointain se fit entendre. Frédéric, arraché à sa rêverie, leva les yeux vers la route blanche. Qu'était-ce que cette grande masse noire qu'il apercevait au bas et qui s'avancait en plein soleil, au milieu d'un fourmillement d'éclairs d'acier, mobiles et furtifs? Cette apparition fantastique se rapprochait de plus en plus, et, malgré le nuage de poussière qui l'enveloppait de toutes parts et le suivait en tourbillonnant, le régisseur distingua bientôt des hommes et des chevaux, des armes étincelantes, des casques reluisants. Puis, à mesure que la distance diminuait, des cris de commandement, des exclamations rauques et quasi sauvages parvinrent à l'oreille attentive de l'intendant. Plus de doute: c'étaient des Prussiens.

Arrivés à une trentaine de mètres de Vatrín,

ils firent halte au centre d'un large carrefour où six chemins s'ouvraient en étoile. Les officiers délibérèrent, visiblement embarrassés sur la direction à prendre.

Frédéric eut une courte hésitation. Il jeta un regard circulaire autour de lui. Mais non! personne ne pouvait le voir: le château était loin; maîtres et domestiques s'y trouvaient occupés. Il ne risquait rien. D'un bond, il franchit la haie vive qui enserrait la propriété et se dirigea résolument vers les ennemis.

— Vous allez nous renseigner, lui cria un officier général qui se piquait de savoir notre langue. Parlez... ou bien...

D'un geste menaçant, il indiqua les soldats qui déjà l'entouraient.

Le régisseur salua.

— Mon général, dit-il, je suis prêt à répondre.

— Bien! Y a-t-il des troupes françaises par ici?

— Non, mais elles ne sont pas loin.

— Où? Dépêchez-vous?

— Pardon, mon général: ce que je sais est très important pour vous, et...

— Aurez-vous bientôt fini, *der Teufel*, je vous dis que nous sommes pressés. Si vous ne

répandez pas tout de suite, vous êtes mort!

— Je n'ai pas l'intention de vous cacher ce que je sais, puisque je suis venu spontanément vers vous. J'ai des choses d'un haut intérêt à vous apprendre. A quoi vous servirait-il de me tuer?

— *Der kerl hat recht!* (Le drôle a raison!) dit l'un des officiers.

— Quand vous saurez mon secret, continua imperturbablement Vatrín, ce sera pour vous une victoire assurée, et vraiment... je mériterais bien quelque chose...

Le général fit un geste d'impatience. Il échangea en allemand quelques mots avec ses officiers, puis, glissant de l'or dans la main de Frédéric:

— Là! Parleras-tu maintenant? dit-il.

— Hum! mes révélations seraient dignes d'une plus belle récompense, répondit impudemment le régisseur... Enfin, je veux bien me contenter de cela... Prenez ce chemin: il vous permettra d'éviter le village. Vous rejoindrez directement la grande forêt que vous apercevez là-bas. Vous y trouverez certainement les Français. En arrivant du côté que je vous indique, vous tomberez dessus à l'improviste, et vous les empêcherez de mettre leur

projet à exécution.

— Quel projet?

— De déloger un régiment prussien qui doit être campé un peu plus loin, du même côté. En faisant diligence, vous arriverez à temps, car il y a une heure à peine que les Français ont passé par ici... C'est tout ce que je sais, messieurs, bonne chance!

Avec une agilité et une prestesse surprenantes chez ce colosse, Frédéric sauta par-dessus la haie et disparut dans le fourré avant que les Prussiens eussent pu s'en apercevoir.

Les officiers se regardèrent interdits. L'un d'eux voulut faire poursuivre l'intendant. Mais comment le rejoindre dans cet inextricable taillis? Ce serait une perte de temps inutile, tandis qu'une bonne proie leur était réservée plus loin.

— *Marsch!* cria le général.

Les chevaux reprirent leur lourd galop, et tous s'éloignèrent, avec un cliquetis d'armes pesantes, dans la direction indiquée.

Cependant Vatrín était retourné en château et avait repris avec le plus grand calme ses occupations habituelles. Il ne pensait aucunement qu'il pût être en danger. Personne ne l'avait vu, il en était sûr, et les Prussiens

cipal de Cholet, disons par décret ministériel.

Ont été élus : six conservateurs, MM. Jules Baron, Pelhaumail, Aguilé, Benaitreau, Caillé, Farré; neuf candidats du Comité républicain, M. Marie-Baudry en tête, et six socialistes. Il y a six ballottages, dont quatre dans la première section et deux dans la deuxième. Quatre conservateurs arrivent en tête.

LOUDUN. — Dimanche, le train 407 qui part de Poitiers à midi 53 venait de dépasser d'environ 500 mètres la gare de Noiron, lorsque le mécanicien eut apercevoir quelque chose d'insolite sur la voie: il serre aussitôt le frein et saute de sa machine. Il était temps: sur une longueur de 30 mètres, les rails, dilatés sous l'action de la chaleur, affectaient la forme d'un tire-bouchon, ce qui aurait amené un accident d'autant plus terrible qu'à cet endroit la ligne forme un remblai d'au moins 2 ou 3 mètres.

Toutes nos félicitations à M. Bouffeteau pour son sang-froid.

ANGERS. — *Manœuvres de garnison.* — Des manœuvres de garnison ont été exécutées samedi dernier par le 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers et le 135<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Les troupes ont quitté le quartier à cinq heures et demie du matin. Le terrain d'opérations qu'elles ont choisi est situé entre les routes de Segré et de Nantes, un peu au-delà d'Avrillé. L'ennemi, commandé par M. Belbèze, colonel du 1<sup>er</sup> cuirassiers, était figuré par deux escadrons de cavalerie et le 2<sup>e</sup> bataillon du 135<sup>e</sup> de ligne, sous les ordres de M. le commandant Bartès.

Le parti opposé manœuvrait sous les ordres de M. le colonel Maillard. Il était formé du 1<sup>er</sup> bataillon du 135<sup>e</sup> de ligne, commandé par M. le capitaine de la Casinière, du 3<sup>e</sup> bataillon du même régiment (commandant Bonamy) et d'un escadron du 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers.

Ce dernier groupement de troupes était entièrement réparti en avant-postes. L'ennemi avait pour mission unique de l'attaquer et de forcer ce réseau d'avant-postes.

L'attaque a été rude et la riposte énergique. Nous ignorons à qui est restée la victoire.

A deux heures vingt, nos braves militaires, tout plein guillerets, malgré la pluie battante, regagnaient leurs casernements, en chantant moult chansons gauloises. (*Petit Courrier.*)

#### LES MANŒUVRES DE BRIGADE

Le 135<sup>e</sup> régiment ira, dit-on, à la fin du mois de juillet ou au commencement d'août exécuter des manœuvres de brigade dans les environs de Chemillé. Il opérera contre le 77<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

#### CHEZ WILSON !

Personne ne le croira... et cependant le fait est parfaitement exact, si nous en croyons la *Dépêche*.

Le soir du 14 juillet — il y a eu des illuminations magnifiques au château de Montains, près Loches, là où demeure Wilson pendant toute la belle saison.

Et savez-vous qui l'on a rencontré se promenant tranquillement et respirant l'air frais dans les allées de Montains ? M. le président du tribunal et M. le procureur de la République.

Tout à fait « fin de siècle » ces magistrats !

MM. Wilson et Leroux ont interjeté appel du jugement du tribunal de Loches qui les condamnait chacun à 1,000 fr. d'amende.

#### LE PRIX DU PAIN A NANTES

A partir du 16 juillet et pour la deuxième quinzaine de juillet, le prix du pain a diminué dans toutes les boulangeries de Nantes.

Mais, chose curieuse, la diminution varie suivant les quartiers. Elle est de dix centimes par six kilos dans les uns, de vingt et même de trente centimes dans les autres.

Cette variation de prix résulte, paraît-il, d'un désaccord qui se serait produit dans la Chambre syndicale de la boulangerie et aurait entraîné la démission des membres de la commission.

L'obligation d'abaisser les prix serait-elle pour quelque chose dans le désaccord entre les boulangers, nous n'en savons rien, mais il n'est peut-être pas téméraire de supposer, quand on a constaté maintes fois avec quelle touchante unanimité ils élèvent les prix quand l'occasion s'en présente.

Nous ne pensons nullement à leur en faire un reproche; ils sont commerçants avant tout. Le seul coupable est la loi qui reste sans effet ou à peu près sur ce point. Et encore on songe à l'abroger, pour donner plus de liberté aux boulangers et leur permettre ainsi de réussir ce qu'ils ont essayé, l'an dernier, les boulangers de la Bernerie qui voulaient profiter de la saison des bains de mer pour vendre le pain à des prix exorbitants.

Une industrie qui porte sur un objet de première nécessité, comme le pain, doit, au contraire, être surveillée avec un soin extrême.

NANTES. — *Un noyé.* — Dimanche, dans l'après-midi, deux jeunes gens étaient à se baigner en Loire, près de Trentemoult.

L'un d'eux, nommé Lebihan, 48 ans, fils du concierge de l'hôtel des Postes de Nantes, faisait la planche quand il vint heurter un bateau de la tête; étourdi, il coula aussitôt.

Son camarade voulut se porter à son secours, mais il ne put le retrouver.

Ce n'est qu'au bout de vingt minutes qu'on put retirer le malheureux jeune homme.

M. Fournier vint au-devant d'eux, serra avec effusion les mains du jeune comte et adressa à Frédéric un salut de la tête légèrement protecteur.

C'était un ancien notaire qu'un héritage avait subitement enrichi. Aussitôt, il s'était empressé de vendre son étude pour se retirer à la campagne et s'y adonner à sa passion: l'élevage. De tous temps, il avait caressé le rêve de posséder les plus belles étables et la plus riche basse-cour du pays. Maintenant, ce rêve s'était réalisé. Ses grandes vaches blanches et rousses, ses superbes taureaux enlevaient les premiers prix aux concours agricoles; ses moutons donnaient une laine abondante et souple. Tout l'été, il faisait fonctionner ses couveuses et ses éleveuses perfectionnées et obtenait des résultats merveilleux. A plusieurs lieues à la ronde, on citait ses poules cochinchinoises, ses canards de Barbarie et ses magnifiques dindons.

Il fallait voir la joie du propriétaire, lorsqu'il faisait à quelque visiteur les honneurs de son domaine! Il exultait véritablement et ne vous faisait grâce d'aucun détail. Son visage s'éclaircissait, se gonflait d'orgueil lorsqu'on louait la méticuleuse propreté de ses étables, où flottait

SAINT-NAZAIRE. — *Suicide d'un assassin.* — Reuvière, l'auteur présumé du crime de Toutes-Aides, en Saint-Nazaire, a été trouvé, vendredi matin, mort à la porte de la maison du crime. Il s'était tiré au-dessus de l'oreille un coup de revolver et tenait encore à la main son arme: la mort a dû être instantanée.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 17 Juillet 1892

Versements de 140 déposants (31 nouveaux), 43,934 fr. 94.

Remboursements, 18,234 fr. 26.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 18 juillet 1892.

La Bourse est mal impressionnée par la hausse du change espagnol dont l'effet se fait surtout sentir sur l'Extérieure. C'est du reste la période de l'année pendant laquelle la spéculation réduit ses engagements.

Le 3 0/0 est plus faible à 98.50; le 4 1/2 se maintient à 106.20.

La Rente Italienne contraste par sa fermeté avec la faiblesse de certains fonds étrangers. Toutes les tentatives des baissiers avant échoué, cette rente reste à 90.40. L'Extérieure est en baisse marquée à 60 9/16. Le Rouble étant mieux tenu, le Nouveau Russe cote 78.90 et l'Orient 65.70.

L'action de la Banque de France remonte facilement au-dessus de 4,200, ce qui prouve que le renouvellement du privilège n'est pas d'une nécessité impérieuse; l'urgence est plus évidente au point de vue du crédit public. A ce point de vue il est regrettable que la discussion ait été ajournée.

Le Crédit Foncier est en tendance très ferme à 4,406 fr. Les demandes d'obligations nouvelles dont l'émission est fixée au 21 courant font prévoir un grand succès pour la conversion des emprunts communaux 3 0/0 1860-1875 et 4 0/0 1881-1886. Leur prix d'émission de 495 fr. correspond par son revenu de 16 fr. à la rente française 3 0/0 à 98.60 environ, mais elles offrent en plus des chances de lots dont l'importance annuelle est de 800,000 francs soit 200,000 fr. par chaque tirage.

La Société Générale se maintient sans changement à 465. Le Crédit Lyonnais reste très ferme à 785.

Les Chemins Economiques cotent 416.50.

Informations financières. — Le liquidateur de l'Assurance financière, M. Lemarquis, a convoqué en assemblée officielle pour le 25 courant les actionnaires de cette société.

A... (Hautes-Pyrénées), le 16 juin 1891. — Connaissant la valeur thérapeutique de vos Pilules Suisses depuis longtemps, je les conseille toutes les fois que l'occasion m'en est fournie. Docteur X.

#### A la Femme, à la Mère!

Madame, voulez-vous conserver cette belle chevelure qui encadre si bien votre joli minois? Voulez-vous que vos bébés possèdent ces belles boucles soyeuses qui font l'orgueil et la joie de toutes les mères? Faites usage, pour vous et pour vos enfants, de la *LOTION DU DR ROFF*, qui vivifie le cuir chevelu, le débarrasse de ces affreuses pellicules qui lui font tomber les cheveux, et donne à la chevelure

une vigueur sans pareille. Le flacon 3 fr. Dépôt général, maison du Dr ROFF, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

Dépositaire à Saumur: MACUET, coiffeur-parfumeur, 1, rue d'Orléans.

#### LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, Rue du Marché-Noir,

Reçoit, dès maintenant, sans frais, les souscriptions et les conversions des *Obligations Communales*.

#### CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

CONVERSION DES OBLIGATIONS COMMUNALES 1860, 1875 et 1881-86

Emission de 500.000 Obligations communales

Remboursables en 75 ans au plus tard,

rapportant 16 fr. par an et participant à 4 tirages

par an pour 800.000 fr. de lots.

AVEC FACILITÉ DE LIBÉRATION PAR ANTICIPATION

Prix d'émission

Conversion... 495 fr.

Souscription en espèces... 497 fr. 50

payables 20 fr. en souscrivant, 30 fr. à la répartition et le surplus en 4 versements annuels.

On souscrit le 21 juillet 1892

A Paris

Au Crédit Foncier de France;  
Au Comptoir National d'Escompte;  
A la Société de Crédit Industriel et Commercial;  
A la Société Générale;  
A la Banque de Paris et des Pays-Bas;  
Au Crédit Lyonnais;  
A la Banque d'Escompte de Paris;  
Au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie;  
A la Compagnie Foncière de France;  
A la Banque Parisienne;  
A la Banque Internationale de Paris;  
A la Chambre Syndicale des Agents de Change de Paris.

Dans les Départements

Chez MM. les Trésoriers-Payeurs Généraux;

Chez MM. les Receveurs particuliers des Finances.

Où dans les Agences et Succursales des Sociétés

ci-dessus.

Pour les détails, voir le prospectus ou l'affiche.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

### Sirop Laroze

DÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, Rue des Lions-St-Paul  
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

### P. ANDRIEUX

EAU DE VIE BLANCHE  
Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre

Montpellier 45 — ... 4.75 —

Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres:

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

étaient loin maintenant. D'ailleurs, quand même il eût conçu quelques craintes, la ruse lui eût conseillé de ne rien changer à son train de vie accoutumé, afin de dépister tout soupçon.

Après le déjeuner, Maurice s'approcha de lui.

— Je vais prendre congé de M. Fournier, lui dit-il. M'accompagnes-tu ?

Un éclair passa dans les yeux de l'intendant, mais il répondit avec sa politesse habituelle, un peu mielleuse :

— Je ferai comme il vous plaira.

Les deux jeunes gens sortirent, et s'enfoncèrent sous bois.

M. Fournier, l'un des plus riches propriétaires du pays, habitait une charmante villa qu'une petite forêt séparait du domaine de Saint-André. Le comte et sa mère voyaient souvent leurs voisins, chez lesquels Frédéric était aussi reçu en ami de la maison. Depuis quelque temps, les relations entre les deux familles s'étaient resserrées; on parlait même d'un mariage projeté entre Maurice et mademoiselle Claire Fournier.

Les visiteurs furent introduits dans un vaste salon, meublé avec une recherche prétentieuse et de mauvais goût.

une chaude et seine odeur, et l'on eût dit qu'il prenait le compliment pour lui, tant il était heureux quand on vantait la beauté de ses bêtes, qui, étendues paresseusement sur leur litière, levaient, tout en ruminant, leurs grands yeux graves et doux sur les intrus, venant les importuner de leur curiosité.

M. Fournier développait alors ses idées, abusait des termes techniques, comparait les avantages de la luzerne à ceux des betteraves, expliquait le système de tous ses instruments agricoles perfectionnés. Puis il appelait ses poussains qui accouraient en se bousculant, et les faisait admirer, pendant qu'ils mangeaient avec voracité.

Souvent Maurice avait été promené ainsi par M. Fournier. Ce jour-là, il n'en fut pas question.

— Quel bon vent vous amène? demanda l'ex-notaire qui aimait les phrases toutes faites.

— Je viens vous dire adieu, répondit le comte. Je pars demain pour l'armée, ainsi que Frédéric.

— Ah! cher monsieur, que Dieu vous protège! s'écria madame Fournier qui venait d'entrer, suivie de sa fille Claire, et s'appro-

chait d'un pas pesant, semblant fléchir sous son embonpoint.

Claire était une belle fille de vingt ans, au visage souriant et fin, aux manières délicates et distinguées. Élevée dans un pensionnat de Nancy, elle avait heureusement échappé à la vulgarité, à la vanité de parvenus de ses parents.

Elle prit la main que lui tendait Maurice et salua Frédéric d'un signe de tête familier.

— Vous partez? dit-elle d'une voix émue.

— N'est-ce pas notre devoir, mademoiselle? répondit Maurice.

— Sans doute, balbutia-t-elle; mais...

Elle n'acheva pas, de peur de trahir le trouble qui agitait son âme, et comme elle détournait les yeux, elle rencontra ceux de Vatrin qui se fixaient sur elle d'une façon étrange. Elle ne put se défendre d'une sorte d'inquiétude.

Celui-ci, en effet, se tenait à l'écart d'un air sombre et farouche, le front penché. Ses regards sournois allaient alternativement de la jeune fille à Maurice, s'enflammant, quand ils se portaient sur ce dernier, d'une fureur jalouse à peine dissimulée.

(A suivre.)

**A Chateau des RÉAUX**  
**VENDRE** (Indre-et-Loire)  
 A 4 h. de Paris **STYLE RENAISSANCE**  
 Avec parc, douves, prairies, vignes, et corps de ferme, contenance 20 hectares, tenant à la gare de Port-Boulet.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> THYRAUD, notaire à Songeons (Oise).

Etude de M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1.

D'un jugement rendu contradictoirement, par le Tribunal civil de Saumur, le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, entre la dame Juliette Havard, sans profession, demeurant à Angers, rue de l'Asile Saint-Joseph, n° 17, épouse de M. René Portier, propriétaire, demeurant à Soulanges,

Il appert :  
 Que ladite dame Portier a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur Portier, son mari.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué de la dame Portier, soussigné.

Saumur, le seize juillet mil huit cent quatre-vingt-douze.

LECOY.

Etudes de M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 8,  
 Et de M<sup>e</sup> ROZÉ, notaire à Brissac.

**VENTE**  
 SUR LICITATION  
 ENTRE MAJEURE ET MINEURS  
 DE DIVERS

**Morceaux de Terre et Vigne**

SITUÉS  
 Commune de Chemellier et Coutures (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le LUNDI 8 AOUT 1892, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> ROZÉ, notaire à Brissac.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-douze ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

Madame Jeanne Pirault, épouse, sans profession, du sieur Jean-Baptiste Lamoureux, cultivateur, et de ce dernier agissant tous en son nom personnel que pour l'autorisation de son épouse, demeurant ensemble aux Charbottières, commune de Vauchrétil, ayant les sus-nommés M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT pour avoué ;

En présence de M. Jean Riffier, propriétaire, demeurant à Vauchrétil, pris au nom et comme tuteur datif des mineurs Eugène et Jean Pirault, issus du mariage d'entre le sieur Jean Pirault, cultivateur, et dame Jeanne Samson, son épouse, tous les deux décédés commune de Chemellier, ayant pour avoué M<sup>e</sup> V. LE RAY ;

En présence encore ou lui dûment appelé de M. André Cérissier, cultivateur, demeurant à la Trouillardière, commune de Saugé-l'Hôpital, pris au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Eugène et Jean Pirault, sus-nommés,

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> ROZÉ, notaire à Brissac, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

**DÉSIGNATION**

Immeuble situé commune de Chemellier.

**PREMIER LOT.**

Un morceau de terre, au Marais de la Gravelle, contenant douze ares soixante-dix centiares, inscrit au plan cadastral sous le numéro 1836, joignant au nord un chemin, au midi l'Aubance, au levant M. Poncau, et au couchant M. Cirel (cet immeuble est traversé du levant au couchant par un fossé d'assainissement).

Mise à prix : 350 fr.

Immeubles situés sur la commune de Coutures.

**DEUXIÈME LOT**

Un morceau de terre, situé à la Butte-de-la-Lande, contenant soixante-un ares, inscrit sous le numéro 2093 P du plan cadastral, section C, joignant au levant et au midi M. Maturé, et au couchant M. Meunier.

Mise à prix : 590 fr.

**TROISIÈME LOT**  
 Un morceau de vigne, aux Perrières, contenant dix-sept ares trente-cinq centiares, inscrit sous le numéro 323 P, section B du plan cadastral, joignant au nord un chemin et M. Bodineau, au levant M. Bodineau, au midi M. Renou, et au couchant un sentier.

Mise à prix : 70 fr.

Total des mises à prix : 1,010 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M<sup>e</sup> ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

Soit à M<sup>e</sup> ROZÉ, notaire à Brissac, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-douze.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le dix-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, 1<sup>er</sup> c<sup>o</sup>. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

**A LOUER OU A VENDRE**

PRÉSENTEMENT

En totalité ou par parties

UN VASTE

**Etablissement d'HORTICULTURE**

Situé à Saumur, rue Fardeau et rue de Bordeaux.

Trois Grandes serres et une serre de multiplication, avec leurs chauffages. Installation d'eau de Loire dans tout l'établissement.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. JOUY-LAROSE, rue Fardeau, ou à M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**Atelier de Monuments Funèbres**

En face le Cimetière.

**RUECHE Fils**

SCULPTEUR

Spécialité de Monuments en granit.

PRIX MODÉRÉS

Nota. — M. RUECHE, n'ayant plus de magasin rue Beaurepaire, n° 46, prie ses clients de s'adresser même rue, même numéro, ou à son atelier, pour lui confier leurs commandes. Il continuera, comme par le passé, à apporter tout le soin nécessaire à ses travaux comme solidité, et aux meilleures conditions. (342)

UN JEUNE HOMME finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre.  
 S'adresser au bureau du journal.

**LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>**

Rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4<sup>o</sup>

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

**MAISON A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1893

Occupé par le Magasin de Lingerie de M<sup>me</sup> TAILLARD.

S'adresser à M<sup>me</sup> DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

**MAISON**

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

**BAINS DE MER**

**Plage de St-Gilles-sur-Vie** (Vendée)

PLUSIEURS CHALETS MEUBLÉS  
 A Louer de 100 à 500 fr. par mois.

S'adresser au bureau du journal, ou à M. BODIN, propriétaire à Thouars (Deux-Sèvres).

**MAISON**

Rue du Portail-Louis, n° 4,

**A LOUER**

POUR LA SAINT-JEAN 1893.

S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (342)

**GUERISON**  
 Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau  
 DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LOPUS, etc.  
 MÉDECIN DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
 S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Tapisseries Artistiques**

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

**Grande Liquidation**

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

**AU GRAND BAZAR**

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

**SAUMUR**

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

**Liquidation sans Précédent**

**A SAUMUR**

**PHARMACIE A. CLOSIER**

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

**CABINET D'APPLICATION**

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

**ÉPICERIE PARISIENNE**

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

**IMBERT FILS**

**Eaux-de-vie blanches pour fruits**

Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.  
 Citronnade rafraichissante et très hygiénique : le litre 3 fr. 50 ; le 1/2 litre 2 fr.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.  
 Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix : Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
 Hôtel-de-Ville de Saumur